

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 372

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 33

Supprimer les alinéas 8 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mesure inadaptée à l'objectif poursuivi et met en place des effets négatifs indésirables disproportionnés. Par ailleurs, le coût et les difficultés d'administration de la mesure envisagée, établissement par établissement, ne sont pas évalués et sont en réalité disproportionnés au regard de l'enjeu.